

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 563

présenté par

M. Pont

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis A.* – À l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, après le mot : « sanitaire », sont insérés les mots : « et du passe vaccinal ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de coordination permettra au Parlement d'être informé de l'impact économique et sanitaire du passe vaccinal de la même manière qu'il l'était à propos du passe sanitaire.